

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 A 19 HEURES 30
SALLE FERNAND SEECHER A SAINT-JEAN-DE-MARSACQ
(sur convocation du 29 mars 2006)

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 36
absents représentés : 12
absent excusé : 1
absents : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 10 AVRIL 2006

L'an deux mille six, le dix du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle Fernand Seecher à Saint-Jean-de-Marsacq, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

Présents : Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Eric KERROUCHE, Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Ladislav de HOYOS, René FIALON, Jean-Luc DELPUECH, Francis BETBEDER, Louis CAULONQUE, Christian CHARLIER, Madame Evelyne DACHARY, Messieurs Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-Pierre DUFAU, Jean-Claude DUIZABO, Jean-François DUSSIN, Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Guy FRANÇOIS, Gabriel GUELFY, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Messieurs Patrick LABORDE, Jean-Pierre LAHILLADE, Jean LALANNE, Jean LASSERRE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Madame Nathalie LUPE, Monsieur Daniel LUQUET, Madame Marie-Christine MAISONNAVE, Messieurs Yves MONGROLLE, Sylvain OXARAN, Jérôme PETITJEAN et Dominique TEÏLETCHÉ.

Absents représentés : M. Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à M. Michel CASTETS, M. Jean-Marc SABAROTS a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, M. Pierre ÇABALOUÉ a donné pouvoir à Mme Jeanine LABÈQUE, Mme Anne-Marie CANCOUËT a donné pouvoir à M. Patrick LABORDE, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à M. Francis DUBERTRAND, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUFAU, M. François GUILLOT a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUIZABO, Mme Michèle LABEYRIE a donné pouvoir à Mme Marielle LABERTIT, M. Robert LAFITTE a donné pouvoir à M. Gabriel GUELFY, M. Francis LAPÉBIE a donné pouvoir à Mme Evelyne DACHARY, M. Michel ROQUES a donné pouvoir à M. Eric KERROUCHE, Mme Pierrette VIGNAUX a donné pouvoir à M. Michel LAUSSU.

Absent excusé : Monsieur Charles MAUVOISIN.

Absents : Messieurs Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Henri FABÈRES, Eric JALRAN, Serge LUCMARET, Jean-Michel MONCLA, Jean-Yves MONTUS, Jean RIU, et Xavier SOUBESTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude DUIZABO.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEURS
1	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS A BENESSE-MAREMNE	Monsieur le Président
2	BUDGETS PRIMITIFS <i>A – BUDGET PRINCIPAL</i> <i>B - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2006 DE LA ZAE DE MACS A JOSSE</i> <i>C - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2006 DE LA ZAE DE MACS A TOSSE</i> <i>D - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2006 DE LA ZAE DE MACS A MAGESCQ</i> <i>E - BUDGET ANNEXE 2006 DE LA ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE</i> <i>F - BUDGET ANNEXE « AYGUEBLUE » 2006</i>	Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE
3	VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2006 <i>A – SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2006</i> <i>B - AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE A L'INTERSECTION DE LA RD 12 ET LA RD 435</i> ① Convention MACS / Conseil Général des Landes ② Convention MACS / Commune de Saint-Geours-de-Maremne <i>C - AMENAGEMENT DU GIRATOIRE DE SEMISENS A ST-VINCENT-DE-TYROSSE</i> ① Convention MACS / Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse / Lotisseur ② Convention MACS / Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse <i>D – AMENAGEMENT DE L'AVENUE MONTAIGNE A CAPBRETON – DEUXIEME TRANCHE – CONVENTION MACS / COMMUNE – PARTICIPATION FINANCIERE DE MACS</i> <i>E - AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE SEIGNOSSE ET SOORTS-HOSSEGOR</i> ① Convention de régularisation entre MACS et le Conseil Général des Landes ② Convention MACS / Communes de Seignosse et de Soorts-Hossegor	Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président Monsieur le Président
4	INFORMATIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> • Subvention ANAH 2006 pour suivi animation OPAH MACS 1 • Dossier demande permis de construire de l'Aygueblue (rencontre avec l'ABF) 	Monsieur le Président

Sur proposition du Président, Monsieur Jean-Claude DUIZABO est élu secrétaire de séance.

1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 13 MARS 2006 A BENESSE-MAREMNE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 13/03/06 à Bénésse-Maremne.

2 – BUDGETS PRIMITIFS 2006

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE

A – BUDGET PRINCIPAL

1) Section de fonctionnement

Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE présente cette section par chapitre

a - Dépenses :

011 - Charges à caractère général : 1 980 200,00

60 : Achats et variation de stock 283 700,00

L'assemblée approuve par :

- 45 voix pour et

- 3 abstentions de Messieurs Louis Caulonque, Gabriel Guelfi et Robert Lafitte le sous-chapitre 60.

61 : Services extérieurs 1 070 000,00

L'assemblée approuve par :

- 45 voix pour et

- 3 abstentions de Messieurs Louis Caulonque, Gabriel Guelfi et Robert Lafitte le sous-chapitre 61.

62 : Autres services extérieurs 621 500,00

L'assemblée approuve par :

- 45 voix pour et

- 3 abstentions de Messieurs Louis Caulonque, Gabriel Guelfi et Robert Lafitte le sous-chapitre 62.

63 : Impôts, taxes et services assimilés 5 000,00

L'assemblée approuve à l'unanimité le sous-chapitre 63.

011 « Charges à caractère général » :

L'assemblée approuve par :

• 45 voix pour et

• 3 abstentions de Messieurs Louis Caulonque, Gabriel Guelfi et Robert Lafitte.

le chapitre 11 « Charges à caractère général »

012 - Charges de personnel : 3 444 500,00

L'assemblée approuve par :

• 45 voix pour et

• 3 abstentions de Messieurs Louis Caulonque, Gabriel Guelfi et Robert Lafitte

le chapitre 12 « Charges de personnel ».

014 - Atténuation de produits : 6 338 237,28

Attribution de compensation

L'assemblée approuve par :

• 46 voix pour et

• 2 abstentions de Messieurs Gabriel Guelfi et Robert Lafitte

le chapitre 14 « Atténuation de produits ».

65 - Charges de gestion courante :	9 647 703,00
653 : Indemnités et frais de mission des élus <i>L'assemblée approuve à l'unanimité le sous-chapitre 653</i>	62 000,00
655 : Contingents et participations obligatoires <i>L'assemblée approuve à l'unanimité le sous-chapitre 655</i>	7 580 703,00
657 : Subventions <i>L'assemblée approuve par :</i> <i>- 45 voix pour et</i> <i>- 3 abstentions de Messieurs Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle</i> <i>le sous-chapitre 657.</i>	2 000 000,00
6581 : Charges diverses de gestion courante <i>L'assemblée approuve à l'unanimité le sous-chapitre 6581.</i>	5 000,00

L'assemblée approuve par :

- 47 voix et
 - une abstention de Monsieur Yves Mongrolle
- le chapitre 65 « Charges de gestion courante »*

66 - Charges financières :	469 448,61
<i>L'assemblée adopte à l'unanimité le chapitre 66 « Charges financières ».</i>	

67 - Charges exceptionnelles :	10 000,00
<i>L'assemblée adopte à l'unanimité le chapitre 67 « Charges exceptionnelles ».</i>	

68 - Dotation aux amortissements :	35 000,00
<i>L'assemblée adopte à l'unanimité le chapitre 68 « Dotation aux amortissements ».</i>	

022 - Dépenses imprévues :	200 000,00
<i>L'assemblée adopte à l'unanimité le chapitre 22 « Dépenses imprévues ».</i>	

023 - Virement à la section d'investissement :	5 349 838,07
--	--------------

L'assemblée adopte à l'unanimité le chapitre 23 « Virement à la section d'investissement »

Total propositions des dépenses de fonctionnement	27 474 926,96
--	----------------------

L'assemblée approuve les dépenses inscrites en section de fonctionnement par :

- 45 voix pour et
- 3 abstentions de Messieurs Louis Caulonque, Gabriel Guelfi et Robert Lafitte.

b - Recettes

013 - Atténuation de charges :	65 000,00
<i>L'assemblée adopte à l'unanimité le chapitre 13.</i>	

70 - Produits des services :	527 060,00
<i>L'assemblée adopte à l'unanimité le chapitre 70.</i>	

73 - Impôts et taxes :	16 994 583,22
<i>L'assemblée adopte par 47 voix pour et une abstention de Monsieur Yves Mongrolle le chapitre 73.</i>	

74 - Dotations subventions et participations : <i>L'assemblée adopte à l'unanimité le chapitre 74.</i>	7 693 790,00
76 - Produits financiers : <i>L'assemblée adopte à l'unanimité le chapitre 76.</i>	90,00
77 - Produits exceptionnels : <i>L'assemblée adopte à l'unanimité le chapitre 77.</i>	2 000,00
002 - Résultat reporté :	2 192 403,74
Total propositions des recettes de fonctionnement	27 474 926,96

L'assemblée approuve les recettes de fonctionnement par :

- 44 voix pour et
- 4 abstentions de Messieurs Louis Caulonque, Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la balance de fonctionnement ce qu'elle fait par :

- 44 voix pour et
- 4 abstentions de Messieurs Louis Caulonque, Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle.

2 – Section d'investissement :

Monsieur Jean-Claude Daulouède expose le budget investissement par opération

a - Dépenses :

Chapitre 16 : Remboursements d'emprunts	1 739 601,53
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	1 310 844,93
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (intégration voirie Saubusse)	769 839,93
Chapitre 27 : Immobilisations financières : Avance budgets annexes	239 705,62
Opération 2 : Réseau câblé - ADSL haut débit	41 000,00
Opération 6 : Voirie d'urgence	332 859,62
Opération 10 : OPAH MACS 1	63 934,47
Opération 11 : SCOT	70 499,66
Opération 12 : Aires gens du voyage	799 597,66
Opération 13 : Acquisition/ Aménagement Siège de MACS	1 692 429,76
Opération 14 : Voirie 2003 Saubusse	769 839,93
Opération 16 : Etude très haut débit	60 000,00
Opération 18 : OPAH MACS 2	68 396,25

Opération 24 : Matériel bureautique et informatique	113 962,70
Opération 916 : Structure tourisme, panneaux lumineux, TOTEM	310 000,00
Opération 926 : Voirie 2005	652 889,32
Opération 928 : Achat véhicules	83 650,00
Opération 28 : Centre technique / Acquisition de matériel	410 000,00
Opération 29 : Etude locaux ENMDL	150 000,00
Opération 31 : Acquisition ferme et arial à Magescq	135 000,00
Opération 32 : Pont de Lourgon Saint-Geours de Maremne	34 000,00
Opération 33 : Voirie 2006	2 500 000,00
Opération 34 : Signalisation verticale	110 000,00
Opération 35 : Giratoire de Semisens à Tyrosse	150 000,00
Opération 36 : Giratoire de Paoure à Seignosse	120 000,00
Chapitre 001 : Résultat Reporté	2 340 344, 37
Total propositions dépenses d'investissement :	15 068 395, 75

Le conseil communautaire approuve les dépenses de la section d'investissement par :

- 44 voix pour,
- une voix contre de Monsieur Louis Caulonque qui déclare qu'ils s'abstient pour les raisons déjà évoquées à diverses reprises par le passé concernant l'inégalité de traitement de communes dans le calcul des moyennes des travaux de voirie qui leurs sont allouées statutairement,
- 3 abstentions de Messieurs Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle.

b – Recettes :

Compte 10222 : FCTVA	500 000,00
Compte 1027 : opération d'ordre	769 839,93
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	3 391 973,64
Compte 1321 : Subvention d'équipement Etat	989 151,60
Compte 1322 : Subvention d'équipement Région	20 546,79
Compte 1323 : Subvention d'équipement département	229 443,00
Compte 1324 : Subvention d'équipement Communes	779 010,12

Compte 1328 : Autres subventions non transférables	156 151,20
Compte 1383 : Subventions en annuité	35 000,00
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	2 812 441,40
Chapitre 28 : Amortissement des immobilisations	35 000,00
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	5 349 838,07
Total propositions des recettes d'investissement	15 068 395,75

Le conseil communautaire approuve les recettes de la section d'investissement par :

- 44 voix pour,
- une voix contre de Monsieur Louis Caulonque et
- 3 abstentions de Messieurs Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle

les recettes de la section d'investissement du budget.

Puis, le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la balance de la section d'investissement ce qu'elle fait par :

- 44 voix pour,
- une voix contre de Monsieur Louis Caulonque et
- 3 abstentions de Messieurs Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle.

Le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur la globalité du budget primitif 2006 de MACS que l'assemblée approuve par :

- 44 voix pour,
- une voix contre de Monsieur Louis Caulonque et
- 3 abstentions de Messieurs Gabriel Guelfi, Robert Lafitte et Yves Mongrolle

B - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2006 DE LA ZAE DE MACS A JOSSE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement	472 000,00
- Section d'investissement	529 705,62

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité.

C - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2006 DE LA ZAE DE MACS A TOSSE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement	325 383,60
- Section d'investissement	216 600,00

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité

D - BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2006 DE LA ZAE DE MACS A MAGESCQ

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement	310 000,00
- Section d'investissement	418 887,37

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité.

E - BUDGET ANNEXE 2006 DE LA ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement :	400 000,00
- Section d'investissement :	400 000,00

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité

F - BUDGET ANNEXE « AYGUEBLUE » 2006

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE

Ce budget annexe s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement :	800 000,00
- Section d'investissement	7 303 338,97

L'assemblée adopte ce budget par :

- 40 voix pour,
- 2 voix contre de Messieurs Louis Caulonque et Yves Mongrolle,
- 6 abstentions de Messieurs Jean-Claude Daulouède, Ladislav de Hoyos, Bernard Dubert, Gabriel Guelfi, Robert Lafitte, et Madame Marie-Christine Maisonnave.

Monsieur Jean-Claude Daulouède déclare qu'il s'abstient pour les raisons déjà exposées par le passé relative au choix du site d'implantation.

3 - VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2006

Rapporteur : Monsieur le Président

A – SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR 2006

Le Président expose qu'au cours de la réunion consacrée au vote du Budget Primitif 2006, le Conseil Général a adopté la répartition de l'aide à la voirie intercommunale.

La dotation réservée 2006 au titre de cette aide s'élève à 27 663 € pour la communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud qui doit la solliciter par délibération ce que décide de faire l'assemblée à l'unanimité.

B - AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE A L'INTERSECTION DE LA RD 12 ET LA RD 435

① Convention MACS / Conseil Général des Landes

Le Président expose que cette opération concerne l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 12 et de la RD 435 dans l'agglomération de Saint-Geours-de-Maremne.

Les prestations à exécuter consistent à transformer le carrefour actuel en carrefour giratoire de 9 mètres de rayon intérieur et de 7 mètres de largeur d'anneau.

Le montant de l'opération sera de 160 000 € TTC. La répartition des dépenses s'établit comme suit :

	Montant	Participation départementale	Participation communauté de communes
Total HT	134 000	67 000	67 000
TVA 19,6 %	26 000	26 000	---
Total	160 000	93 000	67 000

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

- Décide d'approuver :
 - l'aménagement d'un giratoire à Saint-Geours-de-Maremne à l'intersection constituée par les RD 12 et RD 435,
 - la convention ayant pour objet de définir entre le Conseil Général et MACS les procédures et les engagements financiers respectifs de chacun relatifs à la réalisation de ces travaux.
- De charger le Président de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

② Convention MACS / Commune de Saint-Geours-de-Maremne

Le Président rappelle que conformément au paragraphe 3, annexe 1 aux statuts de MACS concernant la définition de l'intérêt communautaire Voirie ; s'agissant de la réalisation de travaux en partenariat avec le Conseil Général « la part de financement non prise en compte par le Conseil Général des Landes est répartie de la manière suivante par opération » : 2/3 pour MACS, 1/3 pour la commune.

Le financement de la part non prise en compte par le Conseil Général s'établit donc comme suit :

Part non prise en compte par le Département	Charge MACS	Charge Saint-Geours-de-Maremne
67 000 € HT	44 666 € HT	22 334 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide :

- d'approuver la convention ayant pour objet de définir entre MACS et la commune de Saint-Geours-de-Maremne les procédures et les engagements financiers respectifs de chacun relatifs à la réalisation de travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des RD 117, 12 et 435 dans l'agglomération de Saint-Geours-de-Maremne,

- de charger le Président de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

C - AMENAGEMENT DU GIRATOIRE DE SEMISENS A SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

① Convention MACS / Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse / Lotisseur

Le Président expose à l'assemblée que le projet de lotissement « Les Hameaux de Sémisens » à Saint-Vincent-de-Tyrosse est en voie d'achèvement et que pour améliorer la sécurité des accès, il convient d'aménager un carrefour giratoire à l'intersection des voies communales dénommées « Voie Romaine » et avenue du Poun de Burry.

Dans ce contexte, le lotisseur, la SARL SEPIA à Anglet, s'engage à participer à hauteur de 70 000 € au financement de ce giratoire dont le coût prévisionnel s'élève à 125 000 € HT suivant estimation du Cabinet des géomètres ARGEO à Saint-Vincent-de-Tyrosse et des services techniques de MACS ; la communauté et la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse s'engagent de leur côté à financer la part restante de l'ouvrage.

Un projet de convention tripartite liant MACS, la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse et le lotisseur la SARL SEPIA sise à Anglet a été élaboré afin de préciser les engagements financiers respectifs de chaque partie à hauteur de 55 000 € pour MACS et la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse et de 70 000 € pour le lotisseur.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition, ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

② Convention MACS / Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse

En ce qui concerne les sommes non prises en charge par le lotisseur, un projet de convention a été établi entre MACS et la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse, en application du paragraphe 3 « Partenariat entre collectivités » de l'« Annexe 1 Voirie » aux statuts de la communauté afin de préciser les engagements financiers des deux collectivités.

- MACS s'engage à prendre en charge :
 - 2/3 de la dépense relevant de sa compétence,
- La commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse s'engage à prendre en charge :
 - 1/3 de la dépense relevant de la compétence communautaire voirie,
 - les dépenses ne relevant pas de la compétence communautaire Voirie.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

D – AMENAGEMENT DE L'AVENUE MONTAIGNE A CAPBRETON – DEUXIÈME TRANCHE – CONVENTION MACS / COMMUNE – PARTICIPATION FINANCIERE DE MACS

Le Président expose que l'avenue Montaigne est une voie de dessert de lotissements, d'équipements scolaires et un itinéraire d'évitement du centre ville. Cette voirie présente une chaussée et des abords déformés.

Une première tranche d'aménagement de cette avenue a été réalisée en 2005 concernant la section de voie comprise entre la route d'Angresse (RD 113) et l'avenue Francis Planté.

La deuxième tranche dont la commune envisage la rénovation reliera l'avenue Francis Planté au parc de stationnement de l'école publique de Montaigne.

Le projet d'aménagement validé par MACS et la commune de Capbreton prévoit la reconstruction d'une chaussée de 5 à 5,5 m de large, la reconstruction de trottoirs en grave et la création d'une piste cyclable séparée physiquement de la voie de circulation.

L'estimation prévisionnelle de cette opération s'élève à 357 000 € HT.

Le Président ajoute que conformément aux dispositions de l'annexe 1 voirie aux statuts de MACS portant définition de l'intérêt communautaire, la commune assurera la totalité de la maîtrise d'ouvrage de cette opération et que la communauté de son côté, lui versera à ce titre une participation liée au coût de la réalisation de l'opération, comprenant les prestations de compétences communautaire estimées à 298 000 € HT, sous forme de fonds de concours et selon les modalités suivantes :

- 149 000 € dans les trois mois suivant le démarrage des travaux,
- le solde dans les deux mois qui suivent la réception des travaux après ajustement au montant réel de dépenses réalisées hors taxes.

La commune de Capbreton prendra en charge :

- les dépenses ne relevant pas de la compétence communautaire voirie.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention à intervenir entre MACS et la commune de Capbreton, ce qu'elle fait en l'approuvant à l'unanimité.

E - AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE SEIGNOSSE ET SOORTS-HOSSEGOR

① Convention de régularisation entre MACS et le conseil Général des Landes

Le Président expose que les communes de Seignosse et Soorts-Hossegor ont signé le 20 novembre 2002 avec le Conseil Général des Landes une convention concernant la création d'une piste cyclable reliant les deux communes.

Les communes ayant transféré à cette époque la compétence voirie à la communauté de communes, une convention de régularisation doit donc être signée entre MACS et le Conseil Général des Landes pour la réalisation de cette opération.

Le Président précise ensuite que les travaux ont consisté à créer une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 652, entre la sortie Sud du bourg de Seignosse et l'entrée Nord de Soorts-Hossegor, d'une longueur de 2000 mètres et une largeur de chaussée de 2.50 mètres.

Le montant de l'opération est de 233 155,65 € TTC, la répartition des dépenses s'établit comme suit :

	Montant	Participation départementale	Participation communauté de communes
Total HT	172 208,58	86 140,29	86 104,29
TVA 19.6 %	32 810,48	32 810,48	
A F	28 136,59	14 068,30	14 068,30
Total	233 155,65	132 983,07	100 172,59

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire à l'unanimité,
décide :

- d'approuver :
 - la création de la piste cyclable reliant Seignosse et Soorts-Hossegor,

- la convention ayant pour objet la régularisation des participations respectives de MACS et du Conseil Général des Landes relatives à la réalisation des travaux.
- de charger le Président de signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

② Convention MACS / Communes de Seignosse et de Soorts-Hossegor

Le Président rappelle que :

- les dépenses pour travaux non prises en compte par le Conseil Général, conformément au paragraphe 3, annexe 1 « Voirie » aux statuts de MACS, sont réparties de la manière suivante : 2/3 pour MACS, 1/3 pour les communes.
- Les dépenses relatives aux acquisitions foncières relèvent de la compétence exclusive des communes.

Le financement entre MACS et les communes de la part non prise en compte par le Conseil Général s'établit donc comme suit :

Nature de la dépense	Part non prise en compte par le Département	Part MACS		Part Seignosse	Part Hossegor	Total
		① au titre Seignosse	② au titre Hossegor			
Travaux	86 104,29	① 25 758,97	② 31 643,89	12 879,48	15 821,95	86 104,29
		Total 57 402,86				
Acquisitions foncières (frais géomètres compris)	14 068,30			1 430,58	12 637,72	14 068,30
Total	100 172,59			14 310,06	28 459,67	100 172,59

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver les conventions à intervenir entre MACS et les communes de Seignosse et de Soorts-Hossegor concernant les engagements financiers respectifs de chaque collectivité relatifs au financement des dépenses pour travaux et achats fonciers non prises en compte par le Conseil Général pour l'aménagement de la piste cyclable de liaison entre ces deux communes.
- de charger le Président de signer cette convention.

4 – INFORMATIONS DIVERSES

Le Président fait part à l'assemblée :

- de l'attribution par l'ANAH d'une subvention de 10 283 € pour le suivi animation première année de l'OPAH MACS 2,
- de sa rencontre avec l'architecte des Bâtiments de France à Mont-de-Marsan et de son avis de principe favorable sur le dossier de demande de permis de construire de l'Aygueblue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le secrétaire

Jean-Claude DUIZABO

Le Président

Michel CASTETS